

Préavis municipal n° 09-2023

Concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire pour :

- la rénovation de la chaussée de la RC 638 en traversée de localité de Les Cullayes,
- le remplacement des canalisations d'évacuation des eaux claires

Rapport de la Commission permanente des travaux sur le réseau routier

Madame la Présidente du Conseil, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier ce préavis, dans la composition suivante : Mme Sandra Gasser, MM. Nicolas Destraz, Claude Lelièvre, Felix Rattin et François Clot, s'est réunie le 5 octobre 2023, avec la commission des finances, en présence de M. Yves Boand, municipal en charge du réseau routier et de M. Jérôme Oberson, syndic, en charge des finances. Le préavis nous a été présenté avec les modifications apportées par rapport au Préavis No 1-2023, refusé le 20 février 2023. Nous avons reçu des réponses à toutes nos questions.

La commission a ensuite siégé seule pour débattre et rédiger ce rapport.

La partie technique de ce Préavis No 09-2023 est pratiquement la même que celle présentée dans le Préavis No 01-2023, c'est pourquoi le rapport, ci-dessous, est proche de celui élaboré le 15 février 2023.

En raison de la dispersion des maisons des villages de Les Cullayes et de Servion, le réseau de routes de notre commune est très important. Il est nécessaire de procéder, régulièrement, à des rénovations, par étapes, pour éviter de réaliser des travaux d'un seul coup et pour étaler, dans le temps, les investissements et la charge de travail de la Municipalité (élaborations des projets, suivis de chantiers, etc.).

La société Infralab a été mandatée par la commune pour effectuer un contrôle de nos routes afin de connaître les priorités et de planifier les projets futurs.

Le présent préavis concerne la rénovation de la RC 638, à les Cullayes, de l'entrée de localité côté Mollie-Margot à la sortie côté Mézières.

La dernière intervention lourde sur la route de Mollie-Margot devrait dater de 1992 et pour ce qui concerne la route du Signal c'est encore plus ancien.

Quelques réaménagements sont prévus, comme la création de places de parc le long du cimetière. La haie de thuyas qui empiète sur un trottoir du giratoire devra être taillée pour des raisons de sécurité.

Le revêtement final de la chaussée sera de type macro-rugueux (AC MR), légèrement phono absorbant.

Nous avons pris note que le projet d'un chemin piétonnier, hors traversée de localité, le long de la route qui mène à Mollie-Margot fera l'objet d'un préavis séparé.

Canalisation d'évacuation des eaux :

L'examen du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) a également mis en évidence le sous-dimensionnement d'une partie du réseau d'évacuation des eaux claires. Une capacité insuffisante des collecteurs sur une longueur totale d'environ 535 m a été mesurée.

Un nouveau récent calcul a déterminé que le diamètre des canalisations devait passer de 300 mm à 600 mm. L'apport d'eau provient d'un bassin-versant de près de 20'000 m² de surface.

Les pentes du collecteur projeté sont très faibles, c'est pour cette raison qu'il faut prévoir des diamètres importants. Il serait possible de créer des pentes plus importantes, surtout dans les derniers tronçons, mais cela impliquerait la réfection immédiate du collecteur en aval et jusqu'à l'exutoire. Cela générerait des travaux

beaucoup plus profonds, qui risqueraient d'être beaucoup plus cher à cause de la présence de molasse dans le secteur.

Notre commission s'est souciée de la gestion des changements de diamètre des canalisations, des exécutoires et des chambres. Le Bureau NPPR a ensuite répondu à nos questions en amenant des précisions sur les travaux projetés et en fournissant un plan plus compréhensible, répondant ainsi parfaitement à nos préoccupations.

Le redimensionnement des tuyaux de l'évacuation des eaux claires est imposé pour deux raisons :
- Les précipitations sont plus denses et plus fréquentes qu'auparavant à cause des changements climatiques.
- L'augmentation de la densification du bâti demande des capacités d'évacuation d'eau claires plus importantes.

Les autres services, tels que Swisscom, Romande énergie, etc. qui peuvent avoir un intérêt à modifier ou compléter leurs réseaux souterrains seront contactés afin qu'ils interviennent avant ou conjointement au chantier communal. Le réseau de l'AIESFE (distribution d'eau potable) a un projet de conduite qui passe sous le giratoire. Là où c'est possible, le tracé de leur projet et celui des canalisations d'eau claire sera identique afin de diminuer les coûts de chaque partie. La participation de l'AISFE aux travaux communs n'est pas indiquée dans le devis.

La période prévue pour l'exécution de l'ensemble des travaux est courant 2024.

Au vu de ce qui précède, notre commission recommande au Conseil d'accepter le Préavis No 09-2023, tel que présenté, à savoir :

- d'entreprendre la rénovation de la chaussée de la RC 638 en traversée de la localité de Les Cullayes,
- d'effectuer le remplacement de canalisations d'évacuation des eaux claires,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 2'170'000.00 TTC.

Servion, le 25 octobre 2023



Sandra Gasser



Nicolas Destraz

Claude Lelièvre



Félix Rattin



François Clot
(Rapporteur)